

d'embarras sérieux, de dépenses inutiles et d'une détérioration assez considérable pour notre modeste mobilier. Les conséquences fâcheuses résultant d'un pareil état d'instabilité ne se présenteront plus, nous en avons l'espoir, et les ayant fait disparaître, nous devrions maintenant pouvoir donner un plus grand développement à nos opérations futures, puisqu'il nous sera permis d'employer à l'avenir une partie de nos ressources, soit à augmenter les rayons de notre bibliothèque, en les garnissant de livres utiles à la profession; soit à former une collection plus étendue et plus complète d'échantillons des bois de nos forêts ou des minéraux de notre Province; ou bien encore à faire l'acquisition des instruments les plus indispensables aux examens de nos élèves.

Les appartements que nous occupons maintenant consiste en trois pièces assez spacieuses, bien disposées, convenablement éclairées, situées à proximité des bureaux des Terres de la Couronne, quoique dans la partie la plus isolée des bâtisses parlementaires. Ces pièces sont toutes sur le même palier et distribuées de manière à nous permettre d'employer la plus grande pour les assemblées générales et pour les examens des élèves; une plus petite pour le bureau du président et pour les séances des directeurs; et enfin une troisième pour le bureau du secrétaire-trésorier et le comité des examinateurs.

Le mobilier tout simple et modeste qu'il soit, a été restauré à peu de frais, lors de notre installation dans les nouveaux bureaux que nous occupons aujourd'hui, et il peut suffire amplement à nos besoins présents. Tous les papiers, plans et autres documents, qui constituent nos archives, sans être absolument renfermés dans une voûte, peuvent cependant être considérés, jusqu'à un certain point, protégés contre les accidents du feu, puisque les divisions de chacun de nos appartements sont des murs en briques, les planchers en ciment hydraulique et l'appareil de chauffage à l'eau chaude. De plus, en vertu d'une ordonnance formelle du ministre des Travaux Publics, il est défendu de fumer dans cette partie des bâtisses et ce n'est qu'à cette condition expresse que ce local nous a été accordé.

Il faut bien avouer qu'il a fallu, plusieurs années d'un travail incessant, de démarches répétées et d'une correspondance sans cesse renouvelée, pour obtenir les appartements que notre Corporation occupe aujourd'hui dans le Palais du gouvernement. Mais si le succès a été lent à couronner nos efforts, espérons du moins que ce succès